YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2000

DELIBERATION N° 2000/06/772

OBJET: **ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET AUTRES**
Appel d'offres ouvert européen : lancement de la procédure.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R 2131-1 et R 2131-3,

VU le Code des marchés publics et notamment les articles 253 bis, 273, 296 à 298, 380, 384 et suivants,

CONSIDERANT que la Commune en complément de l'action menée par les Services Techniques, souhaite recourir à des prestataires privés pour entretenir les espaces verts et plus précisément effectuer la tonte, le débroussaillage, la taille des haies et l'entretien des massifs.

CONSIDERANT la nécessité de recourir à une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux règles de publicité communautaires,

SES Commissions finances et travaux consultées,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises correspondant ci-annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert européen, en application des articles 253 bis, 273, 296 à 298, 380, 384 et suivants du Code des Marchés Publics,

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CEDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

AUTORISE l'institution d'un cautionnement de 100 Francs, lequel sera restitué aux entreprises qui remettent une offre dans les délais légaux,

DIT que le marché sera conclu pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction avec une durée maximum de 3 années.

DIT que les dépenses annuelles seront comprises dans la fourchette suivante :

- Montant minimum 150 000 Francs T.T.C.
- Montant maximum 500 000 Francs T.T.C.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2000, fonction 823, nature 61521.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Député- Maire,

Pour le Maire
L'adjoint délégué

Nicolas DUPONT-AIGNAN

MAIRIE D'YERRES

REÇU LE
31 JUIL. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 31-7-2000 et de la publication le 7-7-2000
Le Maire.

Pour le Maire
L'adjoint délégué

MAIRIE D'YERRES